



## Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale d'Île-de-France

### **Cohabitation intergénérationnelle**

L'association francilienne Le Pari Solidaire propose depuis 2004 des cohabitations intergénérationnelles, c'est-à-dire aux personnes dès 60 ans d'héberger un jeune de 18 à 30 ans, en échange de compagnie, d'un complément de revenus et/ou d'un engagement de présence le soir et la nuit. L'ainé bénéficie alors d'une présence conviviale, bienveillante et rassurante et le jeune accède à un logement et donc à la mobilité nécessaire aux études et à l'emploi.

Solution hautement d'actualité, tant pour l'isolement des séniors que pour la précarité des jeunes, la préfecture de région IDF, sous l'impulsion de la SRIAS, a signé en 2021 une convention de partenariat avec cette association.

Aussi, les jeunes agents publics en recherche de logement ainsi que les agents retraités proposant des logements pourront bénéficier des services de l'association. Le coût de l'adhésion à l'association sera pris en charge à hauteur de 100 euros, par les crédits d'action sociale interministérielle.

Pour contacter l'association: <https://www.leparisolidaire.fr/>

**Email** : [contact@leparisolidaire.fr](mailto:contact@leparisolidaire.fr)

**Téléphone** : 01 42 27 06 20 , de 10h à 13h puis de 14h à 18h